

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D25013CCAS
Séance du 26 juin 2025 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le vingt-six juin de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 16/06/2025

Date d'Affichage
Le 16/06/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 01/07/2025

Présents :

Membres élus : Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,
Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure
GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

Absents excusés : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS, Sophie
GRIMAUD ESCORISA

Absents : Michel CUPOLI

Secrétaire : Marie-Thérèse FRAYSSINET

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du
3 avril 2025,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après
annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 26 juin 2025

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse FRAYSSINET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.

Procès-Verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Séance du jeudi 3 avril 2025 à 18h30

Présents :

Membres élus : Agnès BRU Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Gérard POUJADE Maire Président du CCAS Marie Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA,

Membres nommés : Christiane FOULQUIER, Gérard HERNANDEZ, Anne-Laure GRILLOT Boualem MEGUENNI, Michèle CAMEL, Françoise HURET

Absents excusés : Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET

a. Approbation budgétaire de l'exercice 2024

1) Compte de gestion 2024

Total des recettes de fonctionnement : 36 693,74 €

Total des dépenses de fonctionnement : 37 974,30 €

Le bilan recettes/dépenses 2024 présente un résultat négatif de 1 280,56 € auquel se rajoute l'excédent reporté 2023 de 9 663,17 € ce qui donne un résultat de clôture de 8 382,61 €. Le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

2) Compte administratif 2024

Le compte administratif fait apparaître un total de dépenses de 37 974,30 € et un total de recettes de 46 356,91 €. Le résultat définitif est de 8 382,61 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3) Affectation des résultats

L'excédent de fonctionnement de 8 382,61 € est affecté au budget 2025

b. Budget primitif 2025

1) Subventions aux associations

Le CCAS est soucieux de soutenir les associations proposant des services à la personne : Unis-Cité, ADMR, Restos du cœur, Epicerie Sociale, approuve le tableau de subventions à verser en 2025 pour un montant total de 5 500 €

2) Note synthétique sur le compte administratif 2024 et sur le compte primitif 2025

Le conseil prend note du rapport. La dotation de la mairie s'élève à 25 000 € pour 2025

3) Approbation du Budget primitif 2025

Dépenses de fonctionnement : 50 542,61 €

Recettes de fonctionnement : 50 542,61 €

Le conseil d'administration adopte le budget primitif 2025, autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections comme le prévoit la nomenclature M57.

3. Secours aux particuliers

a. Aides d'urgences apportées depuis le dernier conseil

Bon alimentaire le 12 mars 2025 : 200 € pour une famille de 4 personnes
Bon carburant le 28 mars : 50 € pour aide aux déplacements travail
Bon alimentaire le 31 mars : 150 € pour un couple et un bébé. Période de chômage

b. Demandes d'aide

Situation 1 : Une famille (couple, 2 enfants à charge) vient d'obtenir un logement social (maison T4). Ce déménagement a occasionné des dépenses supplémentaires, elle demande une aide pour régler la facture de clôture de l'ancien logement chez TOTAL ENERGIE d'un montant de 696,22 €. Après avoir étudié la situation, le CCAS décide d'apporter une aide de 200 €, directement versée à TOTAL ENERGIE

Situation 2 : Madame élève seule 3 enfants. Madame est en arrêt maladie et subit une perte conséquente de ses revenus d'assistante maternelle. Elle demande une aide pour régler sa facture d'eau d'un montant de 394,92 €. Après avoir étudié sa situation le conseil fixe l'aide à 200 €, somme directement versée auprès de VEOLIA

Situation 3 : Madame vit seule avec sa fille dans un logement privé et mal isolé. Elle est au chômage. Grosse dette d'énergie (1780 €), dette cantine. La Vice-Présidente a orienté Madame vers l'assistante sociale pour une aide possible par le FSL (rdv le 11 avril). Par ailleurs Madame ne se sent pas prête à demander un logement social, elle est dans le déni. Sa situation sera examinée à nouveau au prochain CCAS. Elle recherche un emploi, elle a été orienté vers « Le Colibri » et « Imanis ».

4. Acceptation de don

Une conseillère municipale souhaite reverser au profit du CCAS la somme de 300 € correspondant à ses indemnités d'élue perçues en 2024. Le conseil d'administration accepte ce don.

5. Questions diverses

Situation de Monsieur R : Le CCAS n'a aucune information sur son déménagement qui devait avoir lieu au plus-tard le 1^{er} avril 2025.

Situation d'incurie dans un logement : L'accompagnement de l'ADIMEP (Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention) est en cours, le désencombrement a commencé : action sur le long terme. Cette action était nécessaire car un membre de la famille reçoit des soins à domicile.

La séance est levée à 19h45

La Vice-Présidente,
Agnès BRU



La secrétaire de séance,
Marie-Thérèse FRAYSSINET